Coopération au développement: complémentarité des politiques de la Communauté et des États membres

1999/2156(COS) - 12/09/2000

La commission a adopté à l'unanimité le rapport de Mme Concepció FERRER (PPE-DE, E) sur la communication de la Commission concernant la complémentarité des politiques de la Communauté et des Etats membres dans le domaine de la coopération au développement. Le rapport a mis en exergue le manque de volonté politique de la part des États membres: pendant trop longtemps, les conceptions différentes des États membres en matière d'aide au développement ont empêché l'UE de mettre en oeuvre une politique de développement cohérente qui aurait vu se combiner celle de la Communauté et celles des États membres afin qu'elles se complètent mutuellement. Cette situation a sapé la crédibilité de l'UE en tant que principal donateur public au monde. La Commission européenne est également critiquée pour son approche décousue de la réforme de la politique de développement de l'UE et pour ses propositions inadaptées. La commission réclame un plan d'action spécifique et engage la Commission à baser l'aide communautaire sur les trois "C": complémentarité, coordination et cohérence". Elle demande que la prise de décision soit décentralisée, au sein des administrations de l'UE et des États membres, d'une part, et sur place, dans les pays bénéficiaires, d'autre part. Les ressources de la Commission doivent être augmentées, de même que les effectifs communautaires gérant les fonds destinés à la coopération au développement. En effet, chaque fois que la Commission et les États membres ont cordonné leurs positions respectives, comme, par exemple, lors des conférences de Pékin et du Caire, les résultats se sont révélés très positifs. La commission invite le Secrétaire général du Conseil et l'autorité suprême en matière de politique étrangère, M. Javier SOLANA, à étudier les possibilités de coopération au sein des enceintes internationales.